

PRÉFET DE L'OISE

Direction départementale des Territoires
Service de l'Eau, de l'Environnement et de la Forêt
Bureau de l'Environnement

**Commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux
de la société SUEZ RV Île-de-France à Liancourt-Saint-Pierre**

Compte rendu de la réunion du 28 septembre 2017

La commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux de la société SUEZ RV Île-de-France à Liancourt-Saint-Pierre s'est réunie le 28 septembre 2017 à 14 heures 30, dans la salle des fêtes de la commune de Liancourt-Saint-Pierre, sous la présidence de Mme Martine Rivolier, adjointe au responsable du service eau, environnement et forêt de la direction départementale des territoires de l'Oise, accompagnée de Mme Fabienne Ouin du bureau de l'environnement de la direction départementale des territoires.

Participaient à cette réunion :

- M. Sylvain Brissonnet, responsable des travaux IdF, SUEZ RV Île-de-France,
- M. Laurent Steiner, responsable de centre de Liancourt-Saint-Pierre,
- M. Gérard Lemaître, président de la communauté de communes du Vexin Thelle,
- M. Christophe Petin, salarié SUEZ RV Île-de-France,
- Mme Sylvie Vezier, administratrice, Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise,
- M. Jacques Léraillé, président de l'association Les amis du Bochet accompagné de M. Pierre Chataigné, secrétaire de l'association et de Mme Evelyne Chataigné,
- M. Michel Hénique, administrateur de l'association des Amis du Vexin,
- M. Sylvain Le Chatton, maire de la commune de Liancourt-Saint-Pierre,
- M. Mickaël Béliart, inspecteur de l'environnement, unité départementale de l'Oise, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France,
- M. José Lejeune, responsable Sante-Environnement de l'agence régionale de santé de la région Hauts-de-France,
- M. Hervé Dessein, maire de la commune de La Villettertre,
- Mme Sophie Levesque, conseillère départementale du canton de Chaumont en Vexin,
- M. Pierre de Chezelles, maire de la commune de Lierville, accompagné de M. Wladyslaw Gronostaj, adjoint au maire.

Excusés

- Mme Sylvie Bayard, directrice de l'agence de stockage,
- M. Christophe Vallet, responsable du bureau de l'environnement de la direction départementale des territoires de l'Oise.

Mme Rivolier remercie les personnes présentes à cette commission et ouvre la séance en invitant les participants à se présenter.

L'ordre du jour est rappelé :

- 1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 juin 2016,
- 2 - Rapport d'activités de l'exploitant,
- 3 - Rapport de l'inspection des installations classées,
- 4 - Questions diverses.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 22 juin 2016

Après avoir consulté les membres de la CSS, Mme Rivolier valide le compte rendu de la précédente réunion.

2. Rapport d'activité de l'exploitant

M. Brissonnet présente le rapport d'activité de la société précédemment envoyé par voie électronique aux membres de la CSS.

Le site est réglementé par les arrêtés préfectoraux d'autorisation du 31 janvier 2008 et complémentaire du 22 mai 2014. L'extension (Liancourt 3) est réglementée par l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2016.

Le site est porté à 150 000 tonnes maximales par an.

Les horaires de fonctionnement autorisés sont de 6h45 à 16h30, du lundi au vendredi et de 7h à 12h30, le samedi. Toutefois, la société a choisi de fonctionner de 7h15 à 15h15 du lundi au vendredi.

Principes d'aménagement

Sont mis en place :

- une géomembrane en polyéthylène dans le fond,
- un géotextile de protection,
- une couche drainante de matériaux granulaires pour récupérer les lixiviats,
- sur les flancs mise en place d'un géocomposite bentonitique (GSB).

Principes d'exploitation

- contrôle et suivi des déchets depuis leur acceptation jusqu'à leur stockage,
- gestion des conditions d'apports par les clients,
- réaménagement progressif (choix de réaménager avec une membrane au fur et à mesure de l'exploitation) et traitement des effluents,
- gestion des nuisances olfactives. En 2016, pas de plainte. Les réclamations portent sur le trafic routier.

Tonnages réceptionnés

En 2016, environ 44 000 tonnes (20 000 OM et encombrants 24 000 DIB et refus de tri) ont été réceptionnés.

Matériaux de couverture

Sont utilisées 13 000 tonnes de matériaux de couverture destinés à la couverture des déchets pour éviter les risques d'odeurs et d'envol des déchets.

Suivi des lixiviats

Pour Liancourt 2, après récupération, les lixiviats gravitaires sont analysés semestriellement par un laboratoire extérieur. Ils sont traités par une installation mobile extérieure, le site ne possédant pas de moyen de traitement.

En 2016, 6 306 m³ ont été traités et depuis le début de l'année 2017, 4 000 m³.

Biogaz

- 1 400 m³ /h sont produits sur Liancourt 2.

En 2017, finition de la mise en place de l'installation d'un moteur de revalorisation de gaz. Environ 400 à 500 Kw d'électricité seront revendus à EDF.

Les analyses sont faites annuellement sur les rejets de la torchère. Les concentrations en SO₂ sont supérieures au seuil réglementaire mais non impactantes au regard des flux rejetés.

Les eaux de ruissellement

Les eaux de ruissellement sont stockées sur 3 bassins différents. Les eaux de route arrivent dans des bassins via des débourbeurs qui sont nettoyés annuellement. Les eaux sont analysées semestriellement. Les eaux stockées dans les bassins de ruissellement sont rejetées dans les bassins infiltration, conformément à l'avis de l'inspection des installations classées au regard des résultats des analyses.

Les eaux souterraines

Le réseau de contrôle de la qualité de la nappe comprend 11 points de contrôle trimestriels et annuels :
- 9 piézomètres sont mis en place en amont et en aval hydrauliques du site,
- 2 autres points de prélèvement ont été installés à l'aval du site : sources de la Chaudière et du Moruillon.

La qualité des eaux souterraines est stable et globalement bonne.

Les travaux et aménagements réalisés

En 2016, le réaménagement des casiers 1 et 3 a été finalisé.

En 2017 : fin du réaménagement de Liancourt 2 et début des travaux de l'extension.

Bilan des plaintes

En 2016 : aucune réclamation pour odeurs n'a été formulée, 2 pour stationnement et 1 pour nuisance sonore ont été relevés.

Un plan de gestion des nuisances olfactives a été établi. Il comprend 8 actions préventives en période d'exploitation et lors de la réalisation des travaux et 7 actions correctives (voir powerpoint joint).

Étude sur l'accès au site (point prévu en questions diverses)

Comme demandé auprès de la société SUEZ, 2 solutions ont été étudiées :

1 - Déviation de la voie communale existante. Elle consiste à éloigner la voie de desserte de l'habitation riveraine.

2 - Création d'un nouvel accès entre la RD 121 et le carrefour existant avec un nouveau giratoire. Toutefois, l'exploitant n'a pas la maîtrise foncière. Plusieurs propriétaires sont concernés.

M. Léraillé insiste sur les problèmes d'accès à la gare et de sécurité liés à la vitesse et la fréquence des camions.

M. Beliard précise que 70 passages par jour sont prévus.

M. Le Chatton rappelle que les riverains ont fait l'objet d'une indemnisation pour la période d'exploitation de Liancourt 2, pour Liancourt 3 rien n'est prévu.

M. Brissonnet précise que le coût des travaux est estimé à 220 000 € pour la 1^{ère} solution et à 440 000 € pour la 2^{ème} solution, Mme Levesque précisant, pour cette dernière solution, que le Conseil départemental, étant engagé sur d'autres projets, ne pourra prendre en charge les travaux .

Enjeux écologiques

Environ 40 hectares sont réaménagés. La société s'est engagée à favoriser la biodiversité. Elle travaille en collaboration avec le muséum d'histoire naturelle.

Par ailleurs, la société doit faire face aux dégâts occasionnés par les sangliers. Mme Rivolier souligne que le département a été largement confronté à cette problématique cette année. Des battues administratives peuvent être mises en place.

Mme Vezier rappelle la présence en nombre important de corbeaux.

M. Brissonnet précise qu'une campagne de destruction a été réalisée en juillet, en accord avec l'administration.

3 – Rapport de l'Inspection des installations classées

M. Béliard présente le bilan de l'année écoulée.

Dossiers instruits depuis la précédente CSS :

- Demande d'autorisation d'extension, objet de l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2016 et demande d'institution de servitudes d'utilité publique du 7 décembre 2016,

- Demande de mise en service du casier 1 de l'extension, objet d'un courrier de l'inspection du 11 septembre 2017 autorisant cette mise en service,

Par ailleurs, une demande de changement de dénomination sociale au profit de SUEZ RV Île de France a été actée par récépissé préfectoral du 22 septembre 2016.

Trois inspections :

- 25/10/2016 : cette inspection a mis en évidence d'une part des écarts et observations, et d'autre part des écarts majeurs qui ont fait l'objet d'un arrêté de mise en demeure le 30 janvier 2017 visant au réaménagement final des casiers 1 et 3 du site,

- 18/05/2017 afin de contrôler le respect de l'arrêté de mise en demeure du 30 janvier 2017. L'inspecteur a constaté la réalisation du réaménagement demandé,

- 29/08/2017 pour contrôler d'une part les mesures prises pour répondre aux écarts et observations de la visite du 25 octobre 2016 et d'autre part pour réceptionner les travaux du casier 1 de la zone d'extension autorisée par l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2016.

La mise en service a été autorisée par courrier du 11 septembre 2017.

4 – Questions diverses

M. Léraillé soulève 3 points :

- L'origine des déchets

M. Léraillé constate qu'environ 66% des déchets entrants par an (plus de 40 000 tonnes) sont extérieurs au département de l'Oise.

M. Beliard répond que l'objectif est d'éviter une rupture d'activité.

M. Brissonnet précise que le rayon de provenance des déchets prévu réglementairement est de 50 km autour de l'installation. Ils proviennent de l'Oise en priorité mais aussi de l'Eure et du Val d'Oise.

- La communication des analyses de suivi des eaux

Les résultats d'analyses d'eaux sont bien communiqués.

- Sur l'analyse d'air

M. Léraillé fait remarquer que :

- le protocole sur les lieux d'analyses aurait dû être communiqué aux membres de la CSS avant l'analyse.

M. Beliard souligne que la remarque a été faite à la société.

M. Brissonnet confirme l'absence de communication du protocole aux membres de la CSS. Toutefois les résultats ont été communiqués.

- il n'y a aucun point de mesures au niveau de La Villetterre. Le positionnement des prélèvements est fonction des vents dominants.

Si besoin, le protocole pourra être modifié pour la prochaine campagne d'analyses.

- les informations issues de la station Météo France de Creil sont utilisées comme point de comparaison. Celle-ci se situe à environ 50 km de Liancourt-Saint-Pierre, alors que la demande d'extension indiquait l'utilisation de la station de Jamericourt, située à environ 15 km.

L'exploitant indique que la station de Creil a été retenue car est apparue plus pertinente.

M. Chataigné s'interroge sur les rejets de la torchère qui sont en général à moins de 400 en H2 alors qu'au mois d'août le taux s'est élevé à 1000.

M. Steiner précise qu'il s'agit de la concentration du biogaz et non des rejets de la torchère.

A l'interrogation de M. Léraillé sur son analyse des informations présentées sur la qualité de l'eau, M. Lejeune précise que le pic constaté concernant le paramètre nitrate, n'est pas représentatif de la qualité de la nappe.

Par ailleurs, abordant le sujet de la sécurité routière et des projets de déviation, M. Lejeune souligne l'impact que pourrait avoir la création de nouveaux virages qui pourraient accentuer les risques d'accidents. Au regard du coût d'une déviation, environ 200 000 euros, et de la dépréciation de la maison d'habitation, il soulève la question de l'attachement de M. et Mme Chataigné à leur maison.

Bien que ceux-ci subissent les nuisances, M. et Mme Chataigné souhaitent rester.

5 - Présentation des photographies des travaux en cours liés à la fin d'exploitation de Liancourt 2 et au début d'exploitation de l'extension.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Rivolier clôt la séance à 16 heures 45.
La réunion est suivie d'une visite sur le site.

Beauvais, le

La présidente,



Martine RIVOLIER

Annexes au compte-rendu :

- rapport de l'exploitant,
- rapport de l'inspection des installations classées.